Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/10/2026 - 12410 - 2005 B 00973 - 409 943 818 - A2 BUREAU

SARL A2 BUREAU
21470 BRAZEY EN PLAINE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial	20 000		20 000	20 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	3 209	565	2 644	534	2 110	395.03
	Autres immobilisations corporelles	10 108	8 215	1 893	2 262	369-	16.31-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30		30	30		
	Total de l'actif immobilisé (III)	33 347	8 780	24 567	22 826	1 741	7.63
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 586		1 586	3 761	2 176-	57.84-
	Autres créances	607		607	1 215	608-	50.02-
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	25		25	25	0	0.35
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	13 568		13 568	21 894	8 326-	38.03-
	Total de l'actif circulant (IV)	15 786		15 786	26 896	11 109-	41.30-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	49 134	8 780	40 354	49 722	9 368-	18.84-

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le - 5 OCT. 2026 sous le n° B 12415

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

Certifié conforme

SARL A2 BUREAU
21470 BRAZEY EN PLAINE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622)	7 622	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	761	761		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 551	4 551		
	Report à nouveau	25 822	27 426	1 604-	5.85-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 338-	1 604-	5 733-	357.42-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	31 419	38 756	7 338-	18.93-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	16	2-	11.69-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 692	3 414	278	8.14
	Dettes fiscales et sociales	3 124	4 342	1 218-	28.06-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 105	3 193	1 088-	34.08-
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	8 935	10 966	2 031-	18.52-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	40 354	49 722	9 368-	18.84-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 8 935 10 966

SARL A2 BUREAU
21470 BRAZEY EN PLAINE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	13 001		13 001	29 692	16 691-	56.21-
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Montant net du chiffre d'affaires	13 001		13 001	29 692	16 691-	56.21-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			13	5	7	134.61
Total des Produits d'exploitation (I)			13 014	29 698	16 684-	56.18-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			5 886	13 389	7 503-	56.04-
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			10 794	15 248	4 454-	29.21-
Impôts, taxes et versements assimilés			407		407	
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 409	2 593	184-	7.11-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			835		835	
Autres charges			21	71	50-	70.62-
Total des Charges d'exploitation (II)			20 351	31 302	10 950-	34.98-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			7 338-	1 604-	5 734-	357.42-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

SARL A2 BUREAU
21470 BRAZEY EN PLAINE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	0		0	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	0		0	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0		0	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 338-	1 604-	5 733-	357.42-
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	13 014	29 698	16 684-	56.18-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 351	31 302	10 950-	34.98-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 338-	1 604-	5 733-	357.42-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A2BUREAU

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 4, rue Moulin des Batteurs 21470 Brazey en Plaine 409 943 818 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Le 30 Juin 2026 à 8 heures, au siège social, les associés de la société à responsabilité limitée A2 BUREAU au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Étaient présents :

- Monsieur Thierry YVRARD
  Propriétaire de 498 parts

- Monsieur Jean Louis TISSOT
  Propriétaire de 2 parts

La séance est présidée par Monsieur Thierry YVRARD, gérant associé, qui constate que les associés présents, possèdent 500 parts sociales sur les 500 composant le capital social. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1 le rapport de la gérance,
2 le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
3 les comptes au 31/12/2025 savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe.
4 le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

IT TY

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société 5
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance.

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

■ PREMIERE RESOLUTION ■

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, lesquels font apparaître une perte de 7338 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- DEUXIEME RESOLUTION »

L'assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Imputer la perte nette comptable, soit sur le poste "Report à nouveau" 7338 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

■ TROISIEME RESOLUTION-

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

JLT

-QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ratifie que le gérant ne perçoit plus de rémunération pour l'exercice clos le 31/12/2025 ayant fait valoir ses droits à la retraite, il perçoit uniquement le remboursement des frais de déplacements et de représentation remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les associés.

Zisor

certifié conforme à l'original.